

Rapport du conseil communal du 29 janvier 2024 à 17.00 heures

Absent excusé : ///

Séance publique

1. Approbation de projets et devis de travaux extraordinaires.

1. Démolition du bâtiment au camping à Born.

En date du 7 décembre 2022, le conseil communal avait marqué son accord de principe pour la démolition du bâtiment administratif avec restaurant situé sur le site de l'ancien « Camping um Salzwaasser » à Born. Le camping a été gravement touché par les inondations de juillet 2021 et a dû être fermé par la suite. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le devis au montant de 190.710,00 € T.T.C. dressé en date du 4 janvier 2024 par le service technique pour la démolition du bâtiment prémentionné.

2. Mise en état de la voirie rurale – empierrement d'un chemin rural au lieu-dit « An der Honskaul » à Dickweiler.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le devis au montant 114.660,00 € T.T.C pour l'empierrement d'un chemin rural au lieu-dit « Auf der Honskaul » à Dickweiler dressé en date du 22 janvier 2024 par le service technique sur base d'un devis établi en novembre 2023 par l'Administration des services techniques de l'agriculture à Grevenmacher.

3. Construction d'un mur commémoratif au cimetière à Mompach.

Le règlement communal concernant les cimetières, les inhumations et les dispersions des cendres prévoit la possibilité d'apposer une plaque de concession individualisée aux endroits réservés à ces fins auprès d'une pelouse de dispersion des cendres. A cette fin, le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le devis au montant de 64.999,35 € T.T.C. dressé en date du 4 janvier 2024 par le service technique pour la construction d'un mur commémoratif près de la pelouse de dispersion des cendres au cimetière à Mompach.

2. Approbation d'un lotissement de terrains à Osweiler.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le lotissement de quatre parcelles sises à Osweiler, aux lieux-dits « Rue Principale » et « Siesgaass », en trois nouveaux lots.

3. Création d'un poste de salarié à tâche manuelle (durée déterminée, tâche complète).

Le conseil communal crée à l'unanimité des voix un poste de salarié à tâche manuelle dans le groupe de salaire B, ceci à tâche complète et pour une durée déterminée de deux ans. Le poste est créé pour combler l'absence d'une salariée à tâche manuelle au service jardinage pendant son congé de maternité suivi d'un congé parental.

4. Allocation des subsides ordinaires aux sociétés et associations pour l'année 2024.

Afin d'encourager les associations locales à recruter de nouveaux jeunes membres et afin de soutenir le travail avec les jeunes, un subside supplémentaire à hauteur de 100,00 € par membre < 18 ans est alloué aux sociétés locales.

Le conseil communal alloue à l'unanimité des voix les subsides ordinaires suivants aux sociétés et associations pour l'année 2024 :

Bénéficiaire	Subvention
Clubs Seniors	Montant
Club Senior Gemeng Mompech a.s.b.l.	500,00 €
Amiperas Rosport	500,00 €
Total:	1.000,00 €
Centres de rencontre pour jeunes	Montant
Club des Jeunes Ennersauer	500,00 €
Club des Jeunes Uesweller	500,00 €
Total:	1.000,00 €
Services de secours	Montant
Pompjeen Bur-Méischdref a.s.b.l.	750,00 €
Amicale vun den Pompjeen Uesweller a.s.b.l.	750,00 €
Amicale Pompjeeën Hénkel-Rouspert-Steenem a.s.b.l.	750,00 €
Amicale Hierber Pompjeen a.s.b.l.	375,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Hinkel/Girsterklaus	300,00 €
Jugendpompjeeën Born-Moersdorf	1.700,00 €
Jugendpompjeeën Osweiler	1.400,00 €
Jugendpompjeeën Rosport	1.800,00 €
Total:	7.825,00 €
Tourisme	Montant
Syndicat d'Initiative et de Tourisme Rosport-Mompach a.s.b.l.	2.200,00 €
Associations sportives	Montant
Société de Tennis de Table de Moersdorf a.s.b.l.	1.250,00 €
Société de Tennis de Table de Moersdorf a.s.b.l. : travail avec les jeunes	2.400,00 €
FC Victoria Rosport	3.000,00 €
FC Victoria Rosport/Jugendfussball	18.900,00 €
Fëscherclub	600,00 €
Badsport	300,00 €
Ski Nautique	3.000,00 €
Unité de sauvetage USTL	300,00 €
Steenemer Bulls	300,00 €
Keeleclub Dickweiler Knupp	300,00 €
Karateclub Darudo	4.900,00 €
StandUpPaddling Rosport	300,00 €
Dogs4life	300,00 €
Total :	35.850,00 €
Musées	Montant
Les Amis du Musée Tudor a.s.b.l.	150.000,00 €
Autres services culturels	Montant
Société de musique Burer Musik a.s.b.l.	4.000,00 €
Société de musique Burer Musik a.s.b.l. : travail avec les jeunes	1.800,00 €
Société de musique Uesweller Musek a.s.b.l.	4.000,00 €
Société de musique Uesweller Musek a.s.b.l. : travail avec les jeunes	2.400,00 €
Société de musique Hierber Musek a.s.b.l.	4.000,00 €
Société de musique Hierber Musek a.s.b.l. : travail avec les jeunes	1.400,00 €
Société de musique Rousperter Musek	4.000,00 €
Société de musique Rousperter Musek : travail avec les jeunes	3.500,00 €
Chorale Sainte Cécile Rosport	1.600,00 €

Société de chant Osweiler	1.600,00 €
Société de chant Steinheim	1.600,00 €
Kannerchouer Sauerquakerten	6.400,00 €
Chorale Sainte Cécile Born	1.600,00 €
Chorale Sainte Cécile de Herborn	500,00 €
Chorale Sainte Cécile de Mompach	1.600,00 €
Chorale Sainte Cécile de Moersdorf	1.600,00 €
Spuveräin d'Fräi Hand Steenem	300,00 €
Fraen a Mammen Osweiler	300,00 €
Elterevereinigung Rouspert	300,00 €
Déi Dickweiler	300,00 €
Steenemer Bistro Frenn	300,00 €
Mompech Fräschen a.s.b.l.	300,00 €
Total :	43.400,00€
Subventions non affectées	Montant
Frënn vum Méischdrefer Chrëschtmaart	1.500,00 €

5. Transactions immobilières.

1. Approbation d'un compromis de vente concernant l'acquisition d'une emprise sise à Osweiler, au lieu-dit « Osweiler », numéro cadastral 48/2519.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un compromis de vente passé en date du 5 décembre 2023 entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Ketty et Pit Trauffer-Krack, aux termes duquel ces derniers déclarent vendre à la commune une emprise sise à Osweiler, au lieu-dit « Osweiler », numéro cadastral 48/2519, d'une contenance de 0,03 are, moyennant un prix de vente de 21,00 €. L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l'entretien d'infrastructures publiques déjà existantes.

2. Approbation d'un compromis de vente concernant l'acquisition d'une emprise sise à Osweiler, au lieu-dit « Osweiler », numéro cadastral 46/2517.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un compromis de vente passé en date du 5 décembre 2023 entre le collège des bourgmestre et échevins et Marie-Claire Weber, aux termes duquel cette dernière déclare vendre à la commune une emprise sise à Osweiler, au lieu-dit « Osweiler », numéro cadastral 46/2517, d'une contenance de 0,01 are, moyennant un prix de vente de 7,00 €. L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l'entretien d'infrastructures publiques déjà existantes.

3. Approbation de plusieurs compromis de vente concernant l'acquisition d'emprises dans le cadre du redressement du CR139 de Lellig vers Herborn.

L'Administration des Ponts & Chaussées entend procéder au redressement du CR139 de Lellig vers Herborn. La commune se ralliera au projet afin de renouveler la conduite d'eau de Herborn vers Herborn-Moulin. Le conseil communal a voté le devis afférent au montant de 303.000,00 € T.T.C. en date du 22 mai 2019, respectivement le devis actualisé au montant de 360.000,00 € T.T.C. en date du 2 avril 2021. Ce dernier reste à adapter. Les habitants concernés ont été informés sur le projet lors d'une réunion en date du 21 novembre 2023. La commune se charge de l'acquisition des emprises nécessaires en vue de la réalisation du projet.

Conformément à l'article 20 de la loi communale (intérêt direct), Joseph Schoellen, conseiller, ne prend pas part au vote concernant les compromis d'achat conclus avec

Catherine Nicole Meiers, respectivement les conjoints Catherine Nicole Meiers, Anne Marie Meiers et Marie Elisabeth Meiers.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix les compromis d'achat suivants :

Vendeur	Section cadastrale	Numéro cadastral	Lieu-dit	Nature	Contenance	Prix unitaire (€/are)	Prix de vente
M. Edmond Pierre KIEFFER et Mme Berthe Anita KIEFFER	MA de Herborn	1130/3954	Um Aker	terre labourable	environ 0,90 are	500,00 €	450,00 €
M. Joseph Jean Pierre KLEYR et Mme Jeanne WEYDERT	MA de Herborn	1346/4024	Hieselbësch	bois	environ 0,60 are	500,00 €	300,00 €
	MA de Herborn	1226/3979	An der Schleed	pré	environ 3,10 ares	500,00 €	1.550,00 €
	MA de Herborn	1301/4009	Op der Strooss	terre labourable	environ 1,40 ares	500,00 €	700,00 €
M. Marc KLEYR	MA de Herborn	1347/4025	Hieselbësch	bois	environ 0,10 are	500,00 €	100,00 €
Mme Catherine Nicole MEIERS	MA de Herborn	1353/4027	Hieselbësch	bois	environ 0,10 are	500,00 €	100,00 €
Mme Catherine Nicole MEIERS Mme Anne Marie Félicie MEIERS Mme Marie Elisabeth MEIERS	MA de Herborn	1355/4028	Hieselbësch	bois	environ 0,10 are	500,00 €	100,00 €
M. Carlo Emile MERGEN	MA de Herborn	1310/3468	Ënnert Hieselbësch	pré	environ 1,50 ares	500,00 €	750,00 €
M. Marc WANTZ et Mme Nicole THOMÉ	MA de Herborn	1138/3957	Hierber Millen	place (occupée)	environ 2,45 ares	500,00 €	1.225,00 €
M. Alphonse Joseph WOLTER et Mme Marianne LINDEN	MA de Herborn	1114/3951	Um Aker	terre labourable	environ 0,10 are	500,00 €	100,00 €
M. Marcel Mathias BLEY et Mme Denise Marie Marcelline LINDEN M. Fernand Edmond GLEIS et Mme Lydie Anne LINDEN	MA de Herborn	1111/3948	Um Aker	terre labourable	environ 0,75 are	500,00 €	375,00 €

6. Club Aktiv+ « Club Haus Bien Sûr(e) ».

1. Approbation du contrat de coopération visant la création, l'organisation et la gestion des activités du club senior transfrontalier.

En date du 7 décembre 2022, le conseil communal avait marqué son accord de principe quant à la mise en place d'un club transfrontalier « Aktiv+ » dans l'ancien bâtiment des postes à Rosport.

En date du 21 décembre 2023, les communes luxembourgeoises d'Echternach et de Rosport-Mompach, la commune allemande de Ralingen et l'a.s.b.l. « Associations Foyers

Seniors » ont signé le contrat de collaboration dans la cadre de la création du club Aktiv+ (Club Haus Bien Sûr(e) à Rosport).

2. Approbation de la convention tripartite 2023.

En date du 17 novembre 2023, le collège des bourgmestre et échevins a signé avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration et l'organisme gestionnaire « Association Foyers Seniors a.s.b.l. » la convention tripartite 2023 (période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2023) relative au Club Aktiv+ « Club Haus Bien Sûr(e) ». La participation financière de l'État pour l'année 2023 est estimée à 16.075,00 €, ce qui correspond principalement à la prise en charge de 87% des frais de personnel. La participation des communes est une couverture du déficit pour autant que sont concernés les frais de personnel (13%), les frais d'assurances, frais d'énergie, et tous autres frais liés à l'infrastructure. Le conseil communal approuve la convention tripartite prémentionnée à l'unanimité des voix.

7. Approbation d'un avenant à la convention tripartite 2023 du service d'éducation et d'accueil.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix l'avenant à la convention 2023 du service d'éducation et d'accueil conclu en date du 29 novembre 2023 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, l'Administration communale de Rosport-Mompach et l'organisme gestionnaire « arcus Kanner, Jugend a Famill a.s.b.l. », ceci suite à l'établissement du décompte intermédiaire. D'après cet avenant, la participation de l'État pour l'année 2023 augmente de 2.184.310,00 € à 2.447.938,00 € et celle de la commune de 673.506,00 € à 761.382,00 €.

8. Approbation d'une convention concernant le nettoyage des infrastructures sportives à D-Ralingen et Rosport.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix la convention signée en date du 24 janvier 2024 par le collège des bourgmestre et échevins et les représentants du football club Victoria Rosport a.s.b.l. réglant les modalités de nettoyage des infrastructures sportives à D-Ralingen et L-Rosport. Le club de football s'engage à assurer le nettoyage des vestiaires et des alentours des terrains de football et à préfinancer les frais y relatifs. En contrepartie, la commune accorde un subside ordinaire de 9.600,00 € par an au club, ceci sur présentation d'un décompte annuel. La convention est conclue pour une durée indéterminée à partir du 1^{er} janvier 2024.

9. Approbation de l'avenant n° 7 au règlement de circulation.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix l'avenant n° 7 au règlement de circulation du 10 octobre 2018. Cet avenant vise à améliorer la fluidité du trafic et à garantir la sécurité des piétons devant les campus scolaires à Rosport, rue « Schullgaass » et à Born, rue « Um Salzwaasser ».

10. Fixation du taux multiplicateur à appliquer pour l'année 2025 en matière d'impôt commercial sur les bénéfiques et capital d'exploitation.

Le conseil communal fixe à l'unanimité des voix à 250% le taux multiplicateur à appliquer en matière d'impôt commercial sur les bénéfiques et capital d'exploitation pendant l'année d'imposition 2025 dans la Commune de Rosport-Mompach.

11. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2025.

Le conseil communal fixe à l'unanimité des voix les taux de l'impôt foncier pour l'année 2025 comme suit :

		Taux communal
Impôt foncier A		
A	Propriétés agricoles et forestières	260 %
Impôt foncier B		
B ₁	Constructions industrielles ou commerciales	260 %
B ₂	Constructions à usage mixte	260 %
B ₃	Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	260 %
B ₄	Maisons unifamiliales, maisons de rapport	260 %
B ₅	Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	260 %
B ₆	Terrains à bâtir à des fins d'habitation	260 %

12. Accord de principe concernant la prise en charge temporaire de coûts de salaire supplémentaires auprès de l'Office social commun OSER.

Le conseil communal marque à l'unanimité des voix son accord de principe quant à la prise en charge temporaire des coûts de salaire supplémentaires dus à l'augmentation temporaire de la tâche hebdomadaire de la receveuse auprès de l'Office social commun OSER, ceci dans l'attente de l'engagement d'un nouveau secrétaire. En effet, la tâche hebdomadaire de la receveuse a été augmentée de 20 à 28 heures à partir du 1^{er} janvier 2024, ceci pour une période déterminée afin de garantir le bon fonctionnement du service administratif. 6,8 heures de cette augmentation sont couvertes via la quote-part accordée par le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil pour le personnel administratif pour l'année 2023. Les 1,2 heures restantes de l'augmentation sont à supporter intégralement par les communes membres, ceci au prorata de leur population.

13. Avis sur la 2^{ème} version du rapport d'évaluation concernant le projet « 380kV – Modernisierung der Hochspannungsinfrastruktur auf dem Teilabschnitt Bofferdange-Aach (D) ».

Le conseil communal avait émis dans sa séance du 14 décembre 2022 son avis sur la 1^{ère} version du rapport d'évaluation concernant le projet susmentionné, moyennant lequel la société Creos Luxembourg S.A. envisage de remplacer la ligne aérienne 220 kV et le poste de transformation de Heisdorf par une ligne aérienne 380 kV et un nouveau poste de transformation, soit à proximité de la localité de Bofferdange (sur le plateau de *Heeschrëferbiërg*), soit à l'ouest de la localité d'Altlinster.

Le conseil communal émet à l'unanimité des voix son avis sur la 2^{ème} version du rapport d'évaluation.

14. Approbation d'un contrat de concession funéraire.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un contrat de concession accordant une sépulture familiale au cimetière à Moersdorf.

15. Demandes de subsides extraordinaires.

Le conseil communal alloue à l'unanimité des voix les subsides extraordinaires suivants :

Bénéficiaire	Objet du subside	Montant
Lëtzebuenger Aktiounskrees Psychomotorik a.s.b.l.	Cotisation 2024	50,00 €
Noël de la Rue a.s.b.l.	Organisation du « Noël de la Rue »	50,00 €
MemoShoah Luxembourg a.s.b.l.	Pérennisation de la mémoire de la Shoah	100,00 €
Stroossenenglen a.s.b.l.	Soutien pour les personnes en besoin	150,00 €
Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico- sociales	Subside pour l'examen de 357 enfants, année scolaire 2022/2023 (5,00 € par enfant)	1.785,00 €
Médecins sans Frontières Luxembourg a.s.b.l.	Fonds d'urgence pour couvrir les besoins en Gaza, en Cisjordanie, et dans les pays environnants (1,00 € par habitant)	3.721,00 €

16. Approbation de titres de recette.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix des titres de recette de l'année 2023 à hauteur de 220.676,09 €.